



# Genre et revenus.

Focus sur les femmes seules avec enfants :  
pauvres, mais indépendantes

# Introduction

Objectif : croiser genre et revenu

- Classiquement, le revenu équivalent du ménage
- Approche originale retenue ici : utiliser un revenu individuel
  - Nécessité dans une perspective de genre

## Plan

- L'approche classique
- Critique de l'approche classique
- Méthodologie : construction d'un revenu individuel
- Résultats : avec un focus sur les mères monoparentales
- Conclusions



# Mesurer le niveau de vie à travers le revenu équivalent

Revenu annuel net total du ménage (salaires, revenus de l'activité indépendante, allocations, pensions, revenu du patrimoine...) divisé par le nombre d'unités de consommation (idée d'économies d'échelles)

Par convention : UC = 1 (1<sup>er</sup> adulte) + 0,5 (par autre adulte) + 0,3 (par enfant < 14 ans)

Idée sous-jacente : revenu équivalent = niveau de vie

Taux de risque de pauvreté = part de la population dont le revenu équivalent est inférieur à 60% du revenu équivalent médian national.

# Critiques de l'approche classique (1)

Hypothèses théoriques fortes :

- Mise en commun totale des revenus au niveau du ménage
- Accès équivalent de tous les membres du ménage aux ressources communes

Base empirique de l'échelle d'équivalence discutable :

- Structure des dépenses variable selon les milieux sociaux
- Pas d'économies d'échelles de type de membre (le coût de chaque enfant est équivalent, un couple vaut 1,5 UC alors qu'une mère seule avec un enfant en vaut 1,3).
- Évaluation subjective ou objective des coûts

# Critiques de l'approche classique (2)

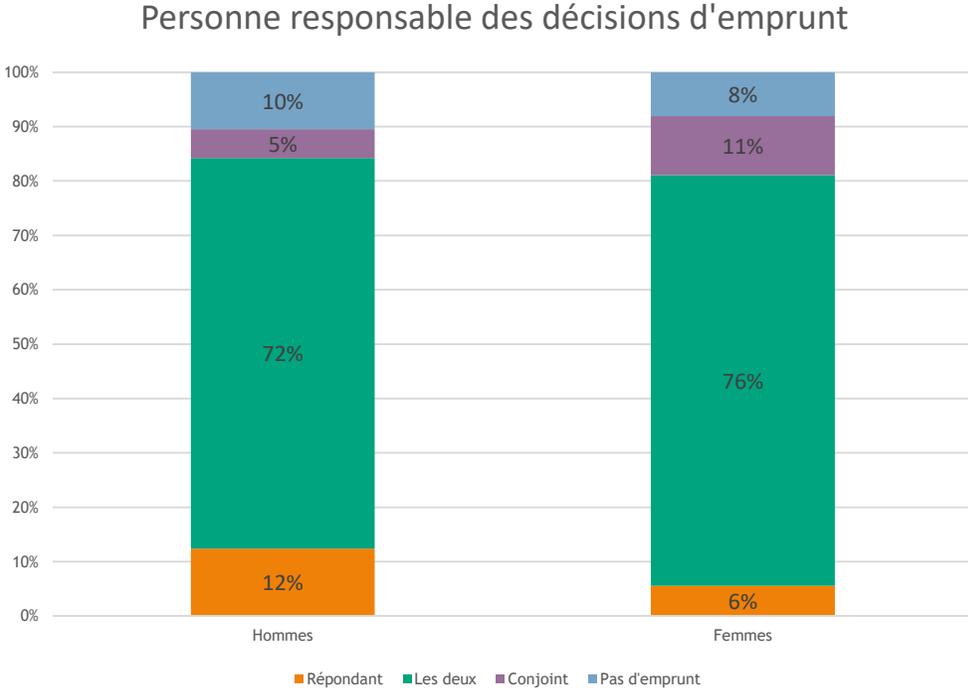
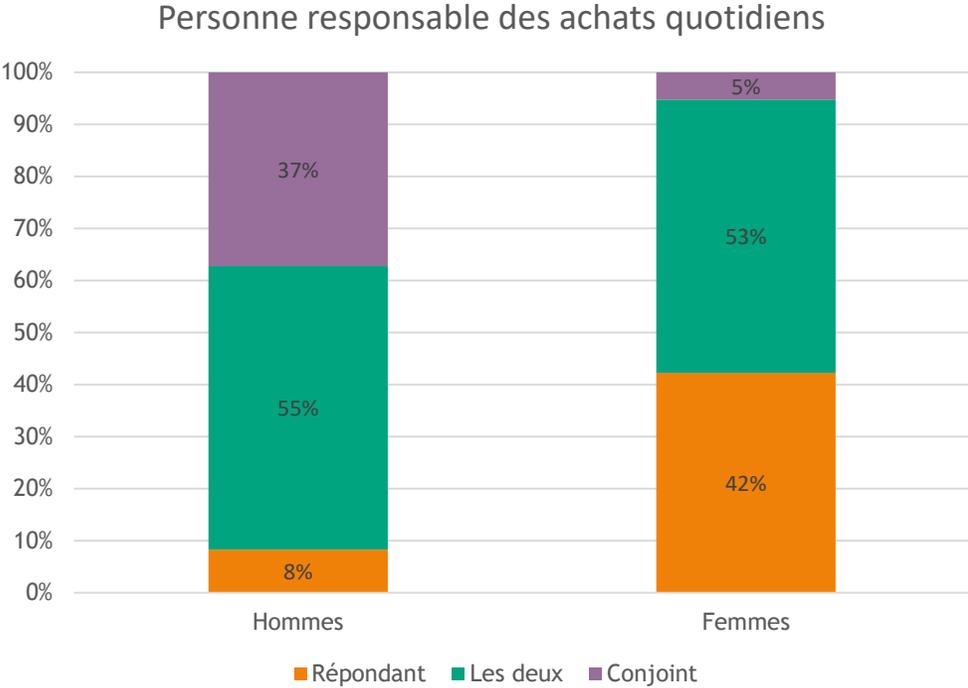
Postulat d'unicité du ménage :

- Pas adapté à de nouvelles formes familiales

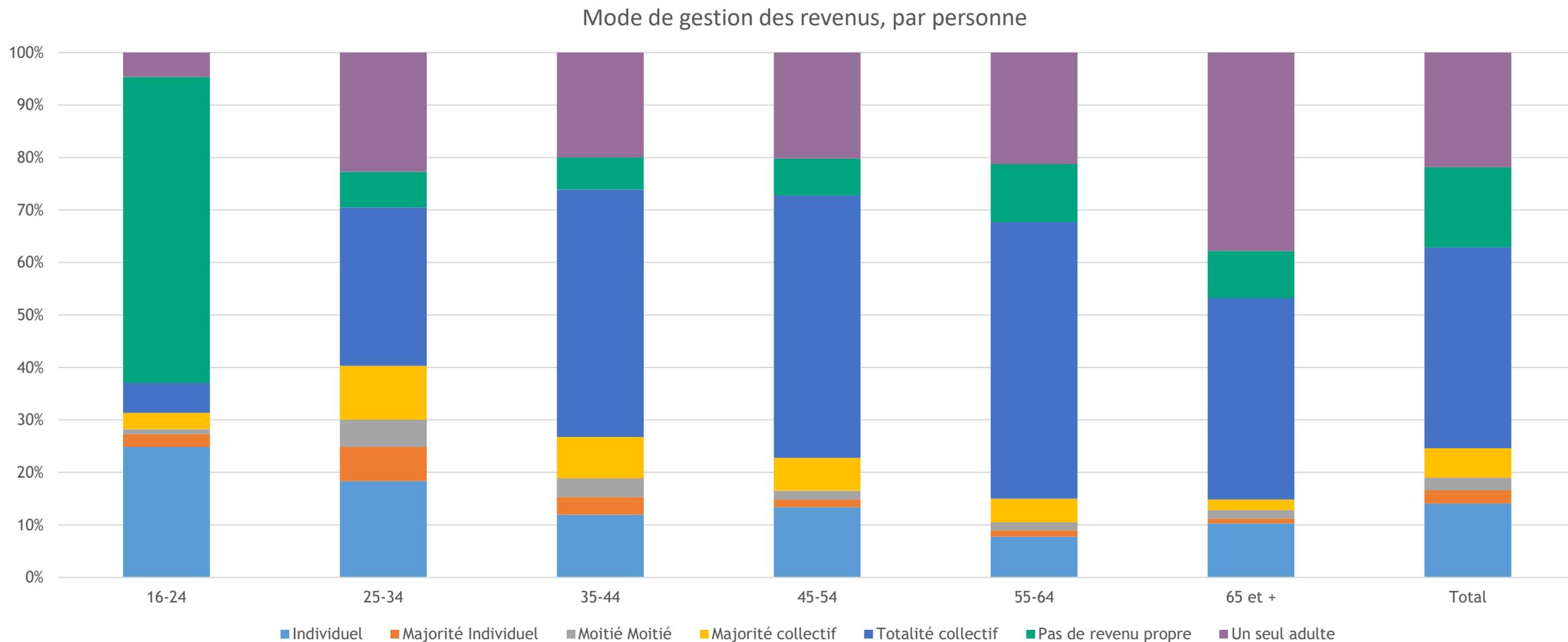
Revenu  $\neq$  niveau de vie :

- Quid des services publics?
- Revenu comme source de pouvoir et d'accumulation de patrimoine et pas que de consommation?

# Gestion du budget des ménages en Wallonie : rôles sexués

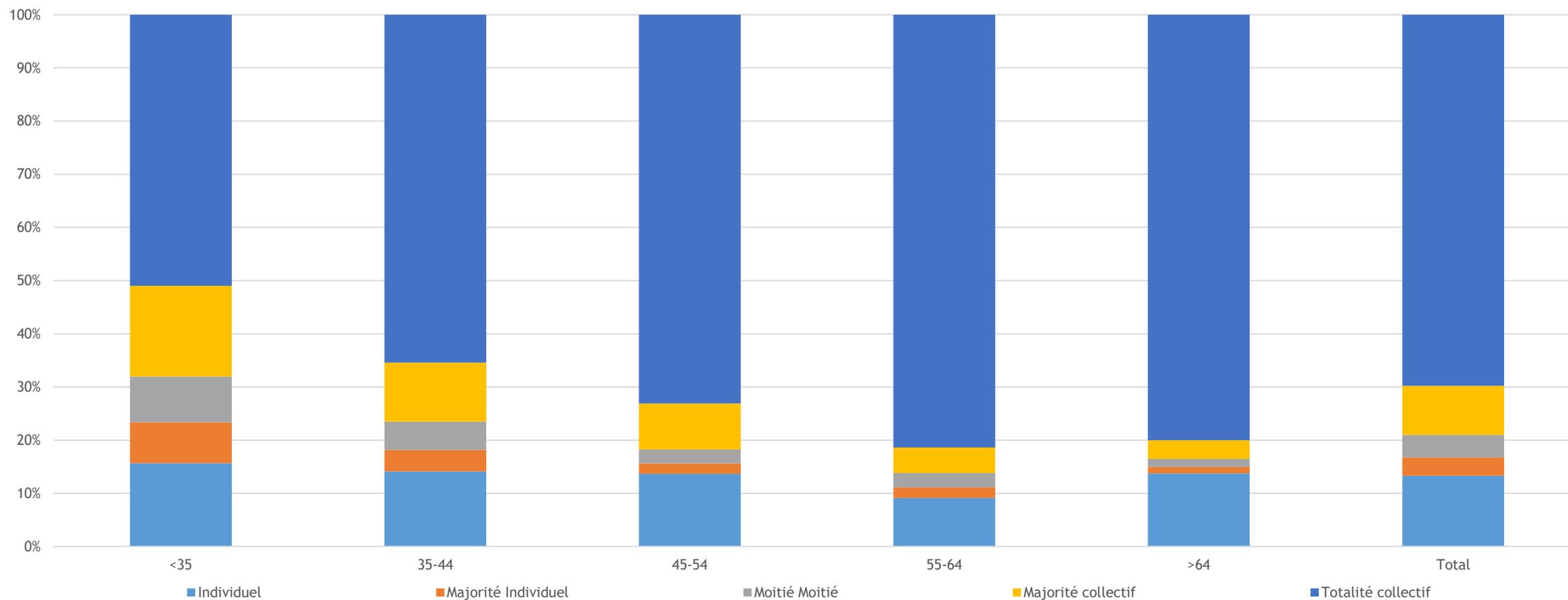


# Gestion du budget des ménages en Wallonie : effet de génération?



# Gestion du budget des ménages en Wallonie : effet de génération?

Mode de gestion des revenus (personnes en couple et avec un revenu uniquement)



# Construction du revenu individuel net

Le revenu individuel comprend tous les revenus nets perçus par l'individu au cours de l'année civile précédent l'enquête :

- Salaires en espèces
- Avantages en nature
- Voitures de société
- Bénéfices (ou pertes) d'une activité indépendante
- Allocations de chômage
- Pensions de retraite (l'épargne-pension est exclue)
- Pensions de survie
- Allocations liées à une maladie
- Allocations liées à une invalidité
- Revenus perçus pendant un congé de maternité, paternité, d'adoption, d'allaitement, parental
- Revenus d'intégration
- Bourses d'étude

Ne sont pas compris dans le revenu individuel car collectés au niveau du ménage :

- Loyers perçus,
- Autres revenus du patrimoine (intérêts, dividendes, profits...)
- Allocations familiales et allocations de naissance
- Allocations liées au logement
- Transferts réguliers entre ménages (majoritairement des pensions alimentaires)

# Revenus exclus : ampleur

	Tous les revenus non pris en compte	Tous les revenus sauf les allocations familiales	Transferts entre ménages (surtout pensions alimentaires)	Allocations de logement	Allocations familiales	Revenus mobiliers	Loyers perçus
Part des ménages ayant ce revenu	64%	49%	5%	1%	32%	40%	8%
Part moyenne de ce revenu dans la totalité des revenus	11%	8%	21%	15%	9%	1%	23%
Montant moyen annuel du revenu	4.397 €	3.225 €	5.572 €	1.840 €	3.757 €	530 €	12.677 €
Part médiane de ce revenu dans la totalité des revenus	5%	0%	14%	8%	6%	0%	16%
Montant médian annuel du revenu	1.800 €	70 €	3.600 €	1.440 €	3.100 €	20 €	7.200 €

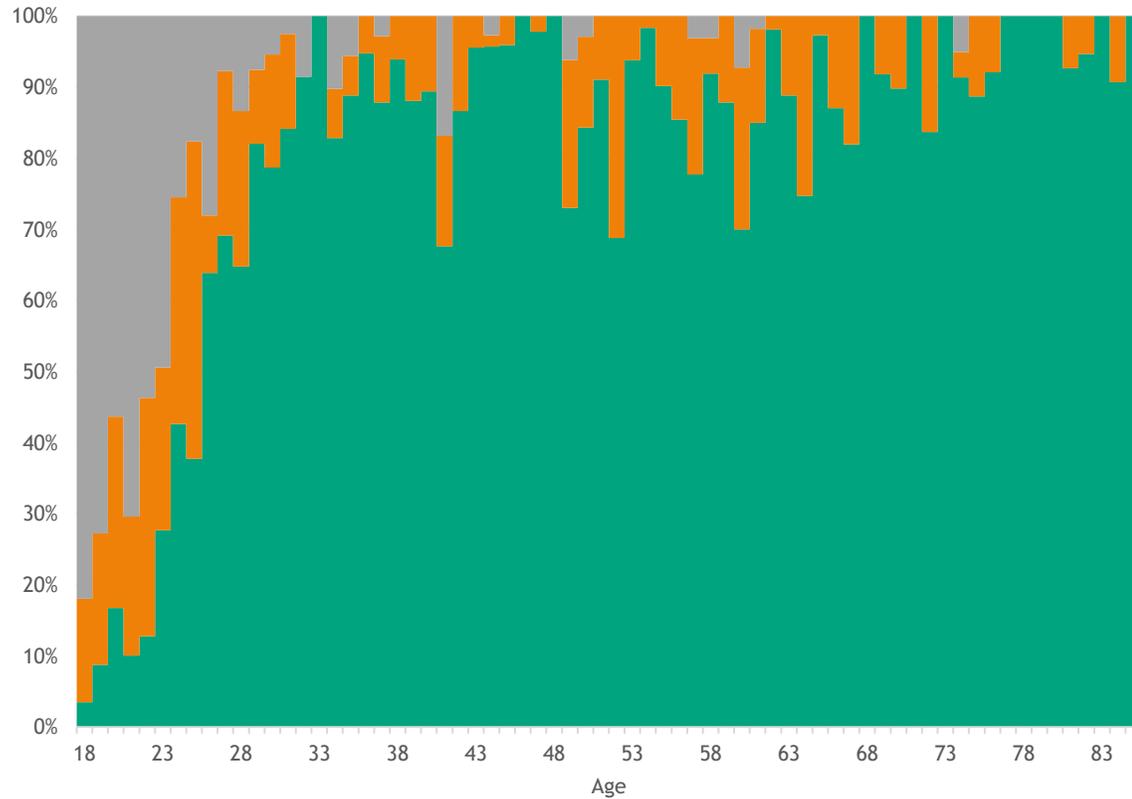
# Construction du taux de dépendance financière

Similaire au taux de risque de pauvreté, mais :

- Population de 18 ans et plus uniquement
- Seuil national de 60% du revenu individuel net médian
- Absence de prise en compte des personnes (enfants) à charge
- Seuil estimé à 708€ en 2005 et 964€ en 2017 (seuil de pauvreté pour un isolé en 2017 est de 1187€)

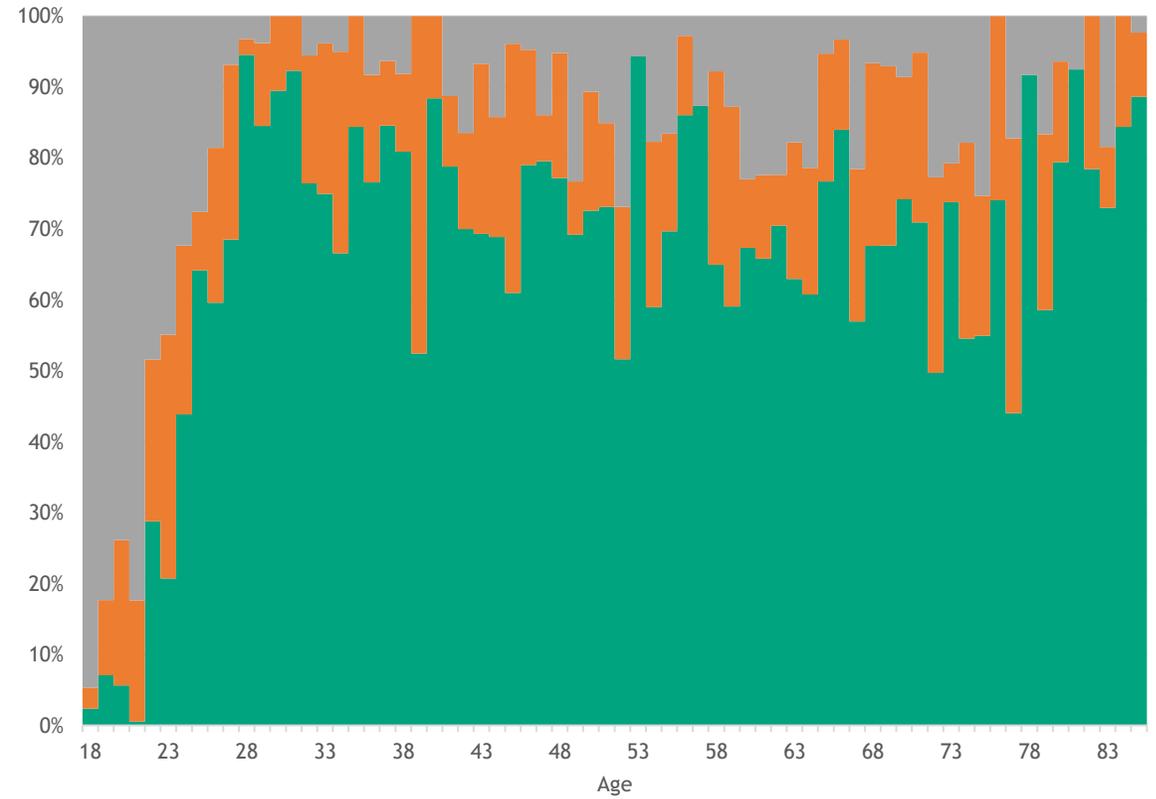
# Effet d'âge (et de génération?)

Dépendance financière par âge, hommes uniquement



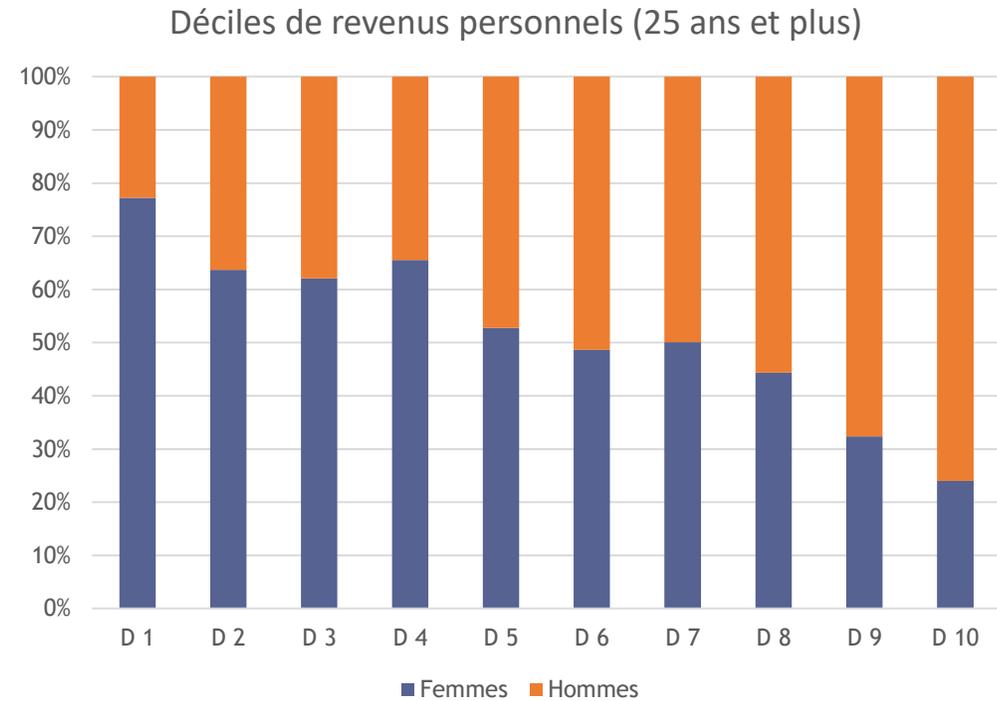
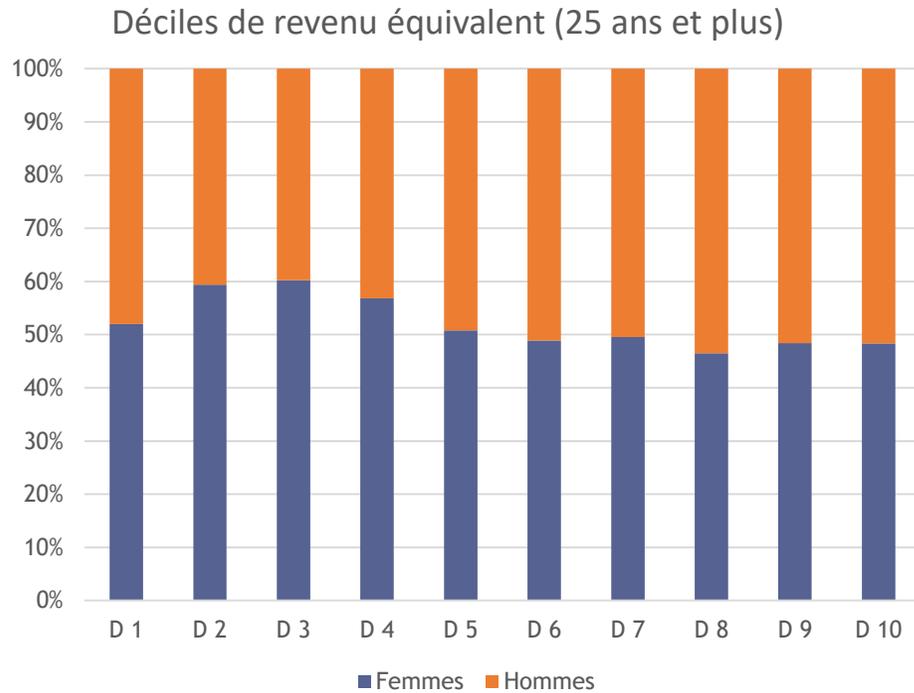
■ Pas de dépendance financière ■ Dépendance financière ■ Revenu nul

Dépendance financière par âge, femmes uniquement



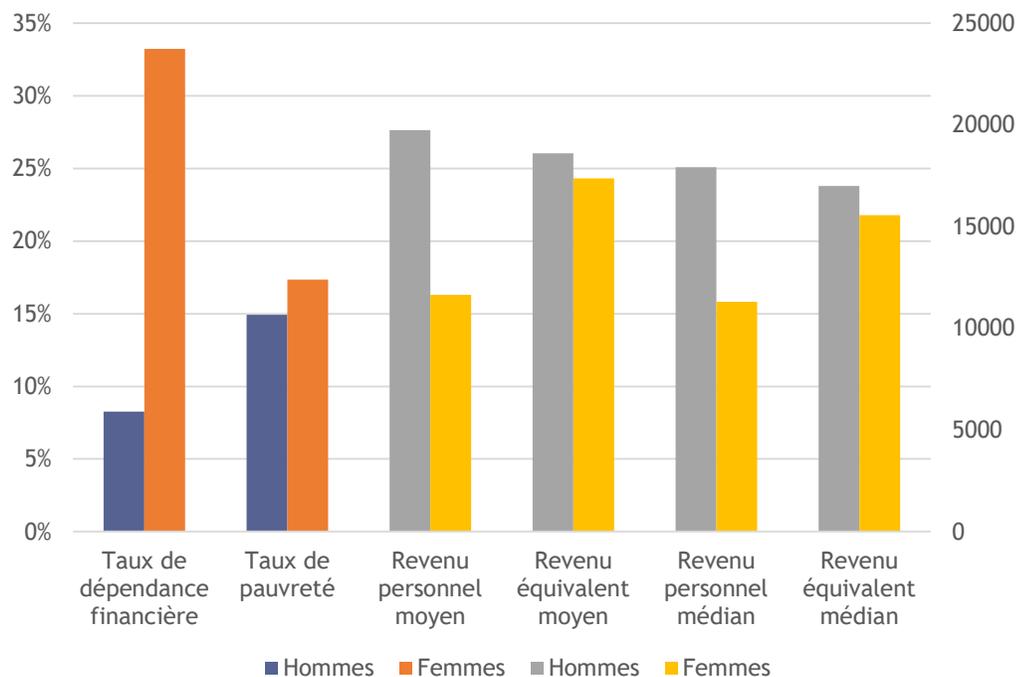
■ Pas de dépendance financière ■ Dépendance financière ■ Revenu nul

# Déciles de revenu

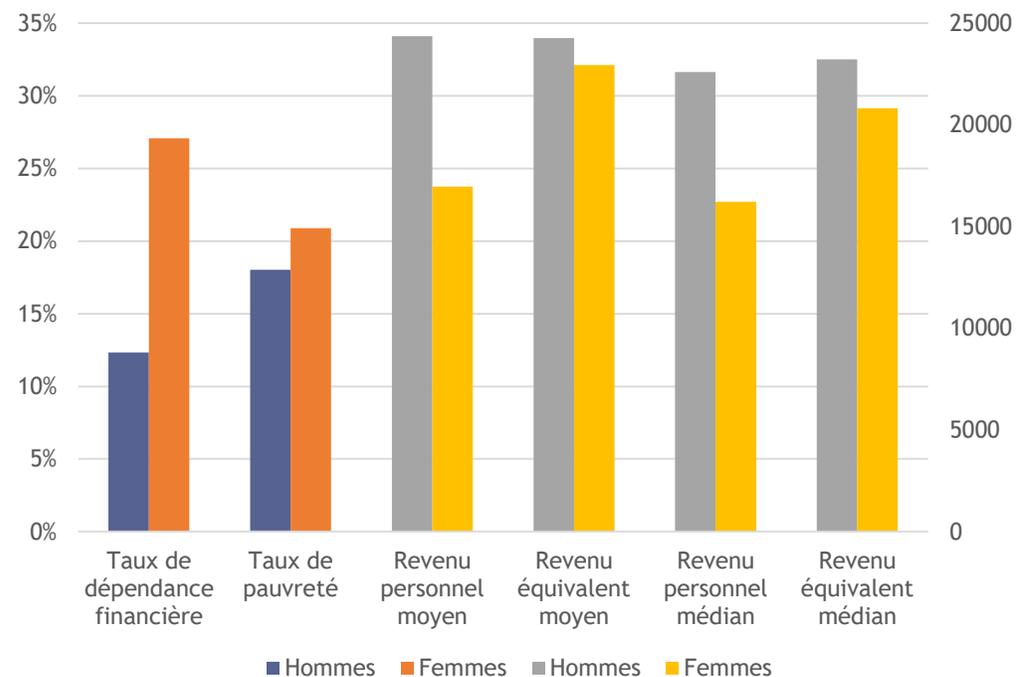


# Revenus selon le sexe : évolution

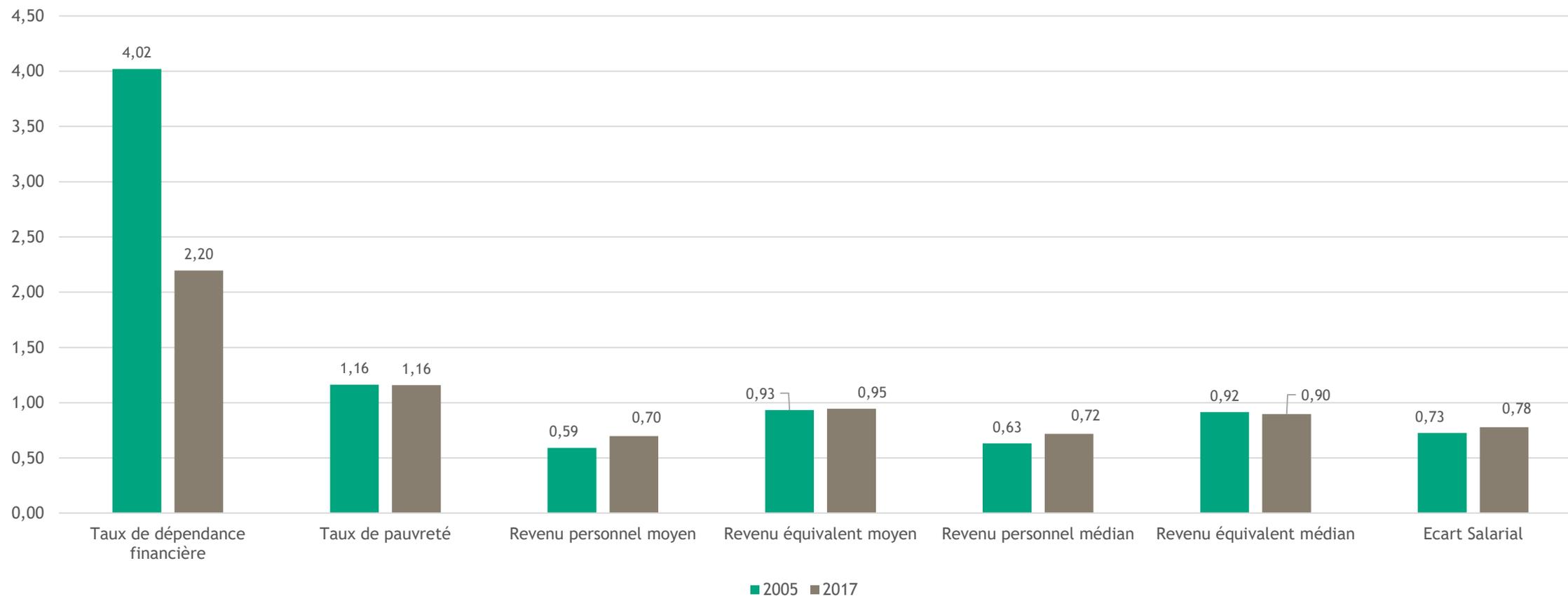
Revenus personnels et équivalents en 2005



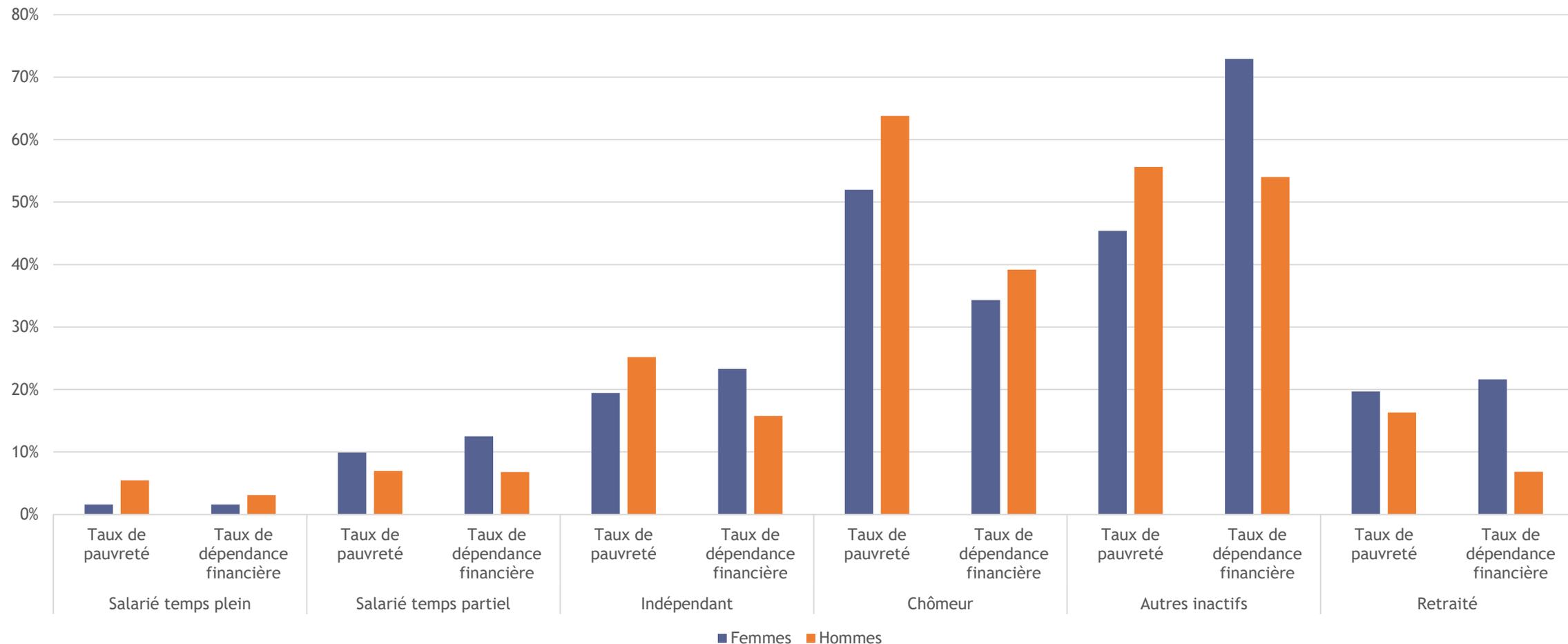
Revenus personnels et équivalents en 2017



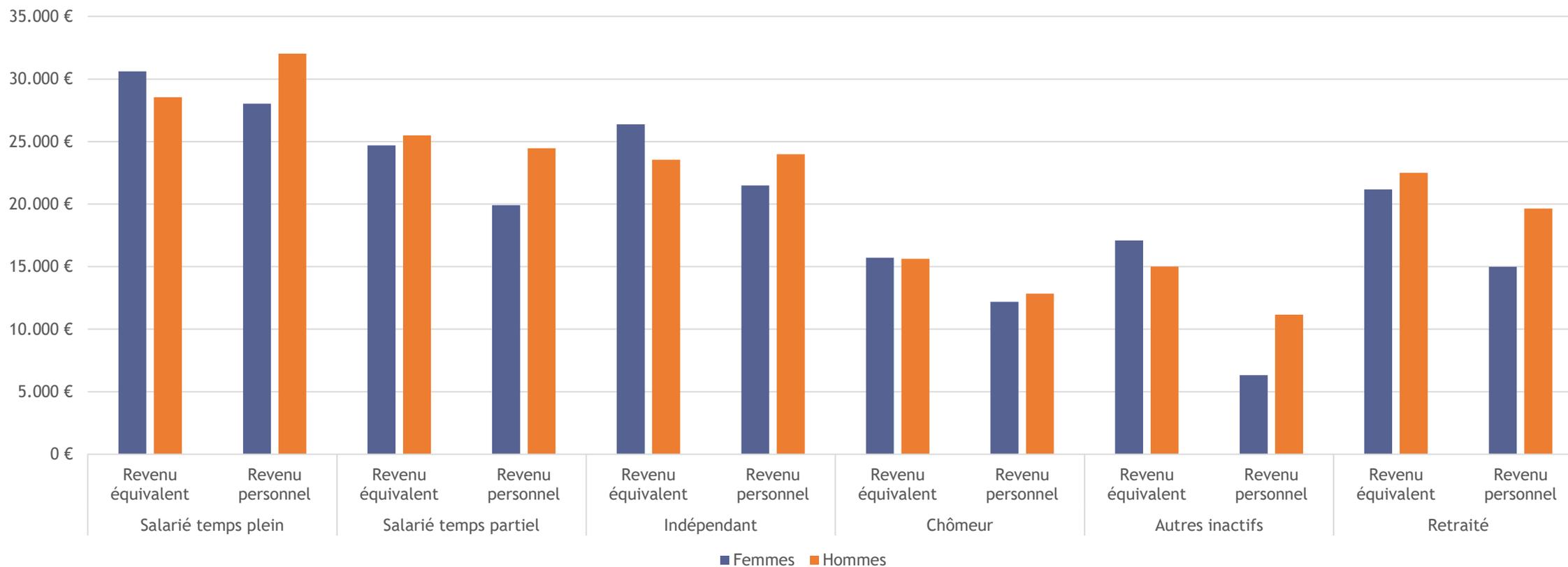
# Revenus selon le sexe : ratios



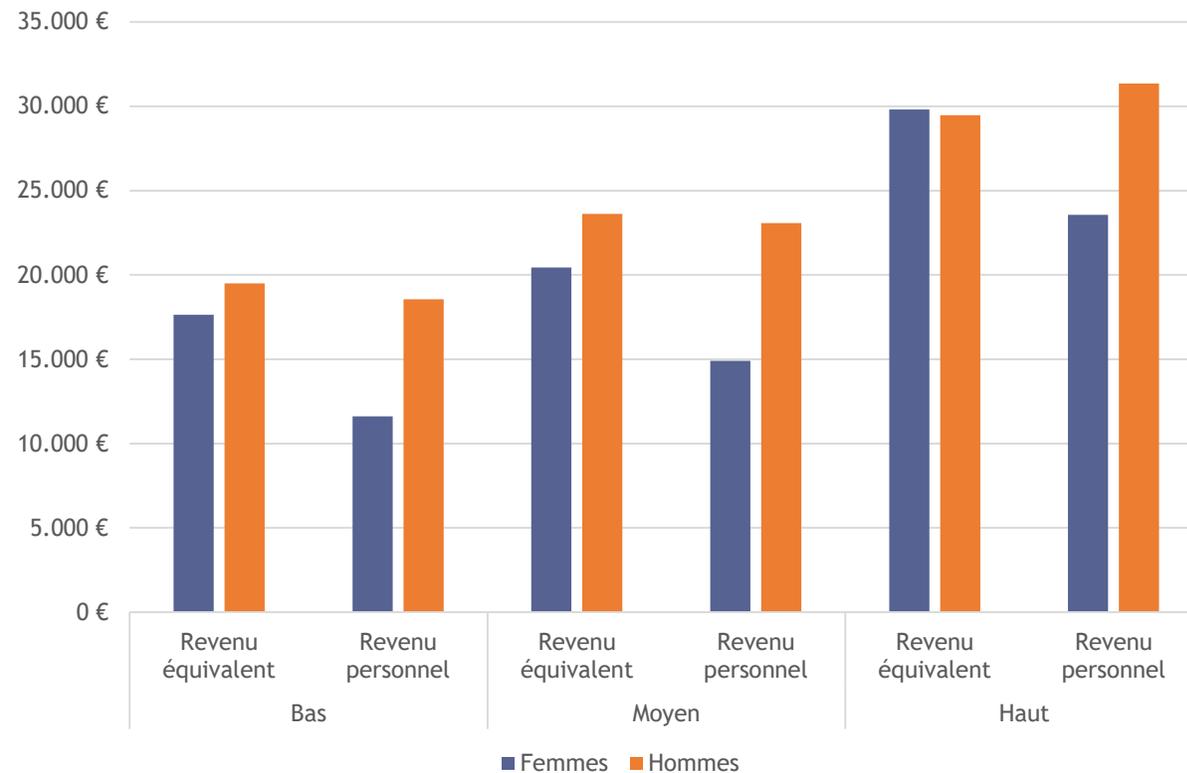
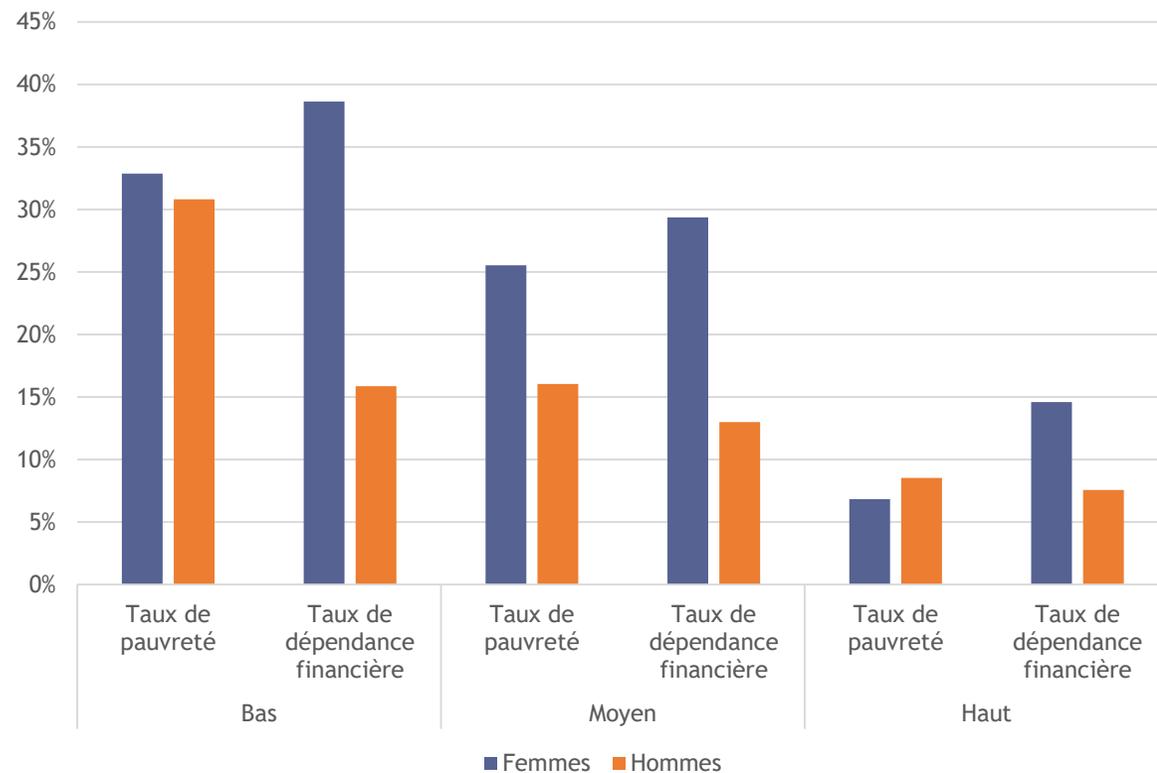
# Ventilation par statut : effets de seuil?



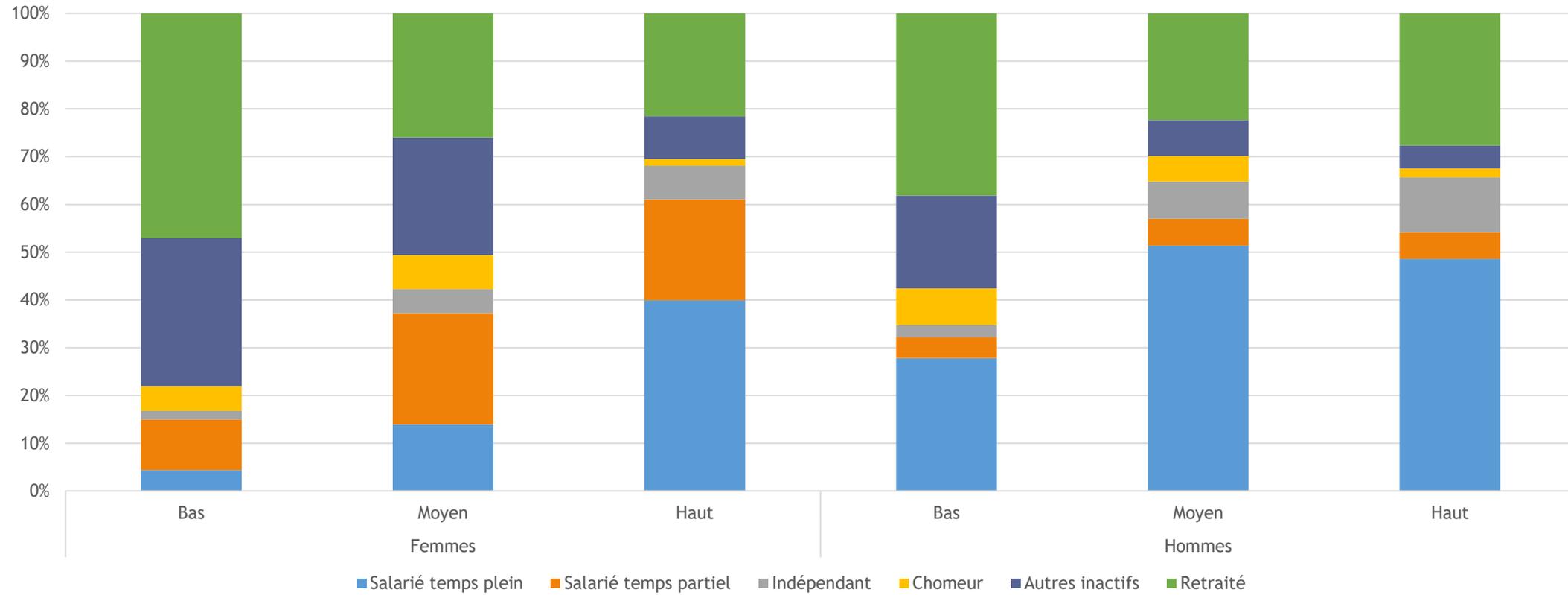
# Ventilation par statut : effets de seuil?



# Ventilation par diplôme : effet indirect?



# Ventilation par diplôme : effet indirect?



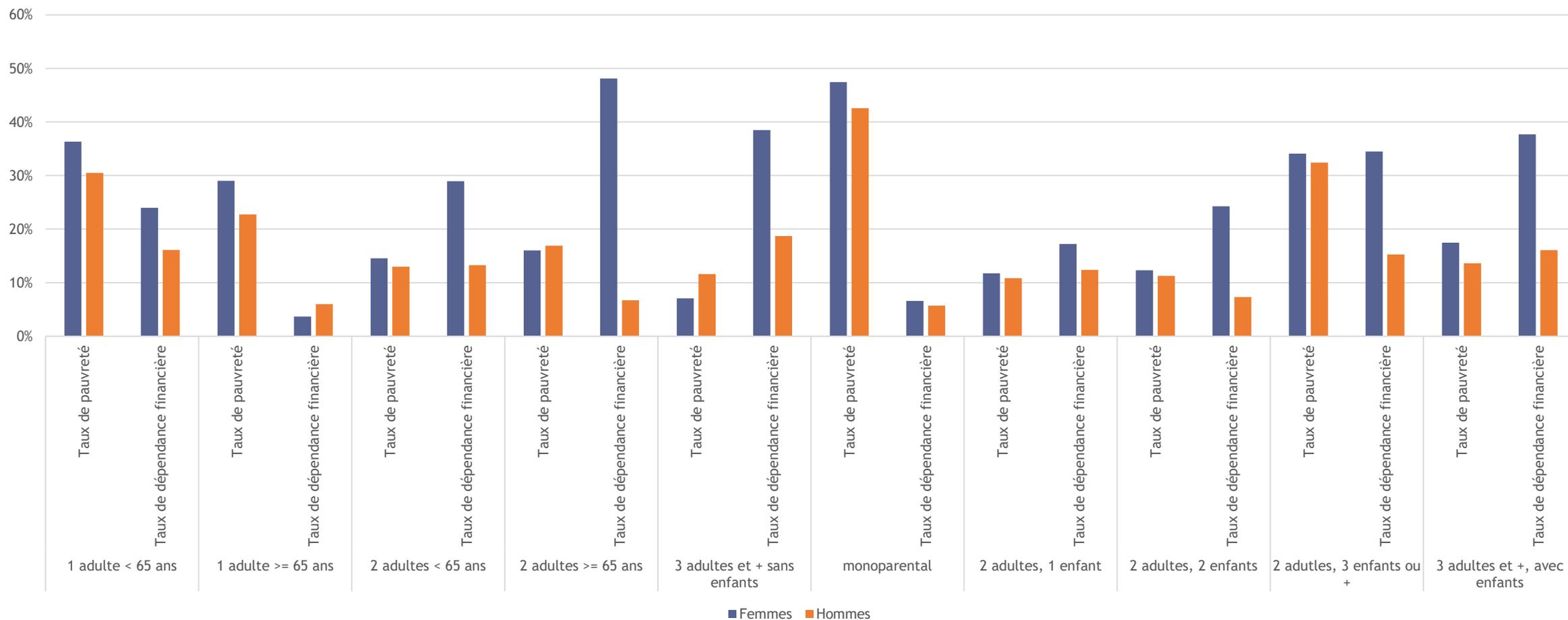
# Focus sur les monoparentaux : difficultés statistiques

Définition variables :

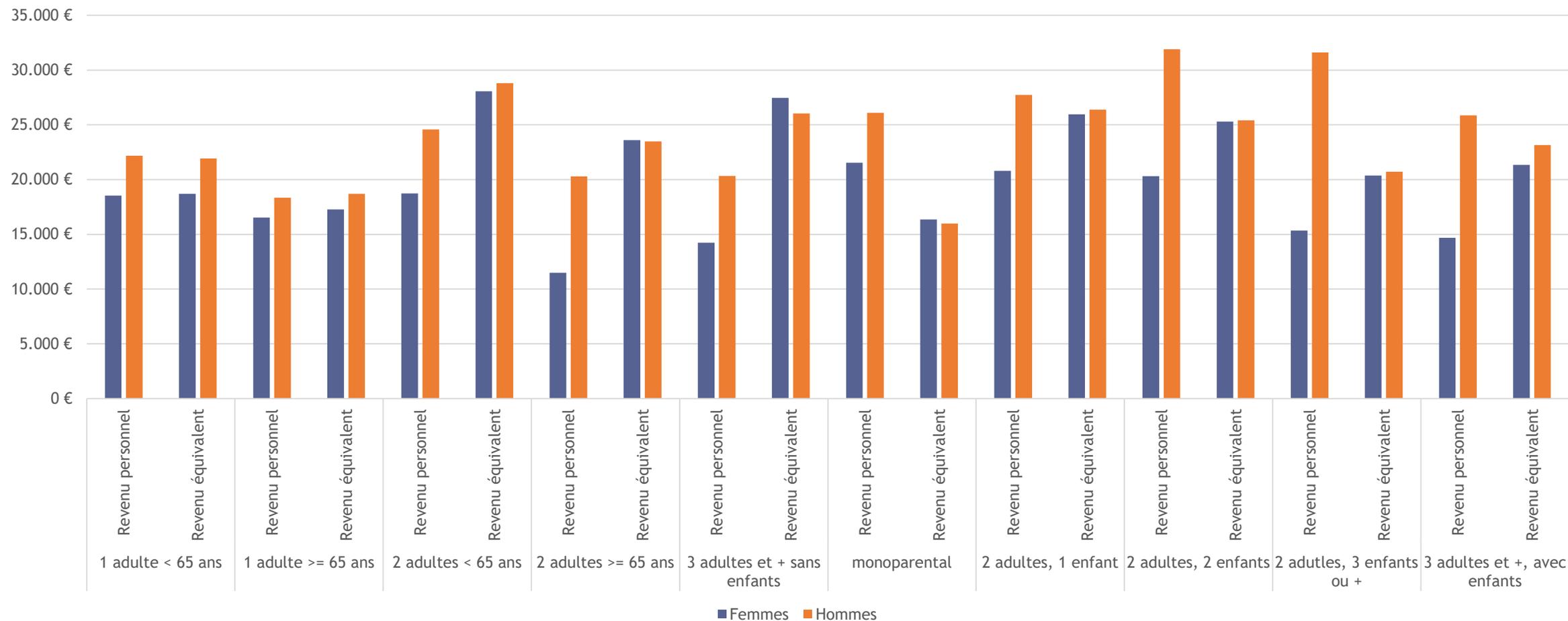
- Enquêtes (ex. SILC): situation de fait au moment de l'enquête et nombre d'adultes et d'enfants dépendants (statut variable entre 18 et 24 ans)
- Données administratives (ex. BCSS) : composition de ménage (typologie LIPRO), lieu de domicile administratif de l'enfant, relation entre les membres du ménages (ex. ménages monoparentaux sans enfant mineur)

Aucune de ces définitions ne distingue les monoparentalités « pures » des gardes partagées. Pas d'identification des ménages recomposés.

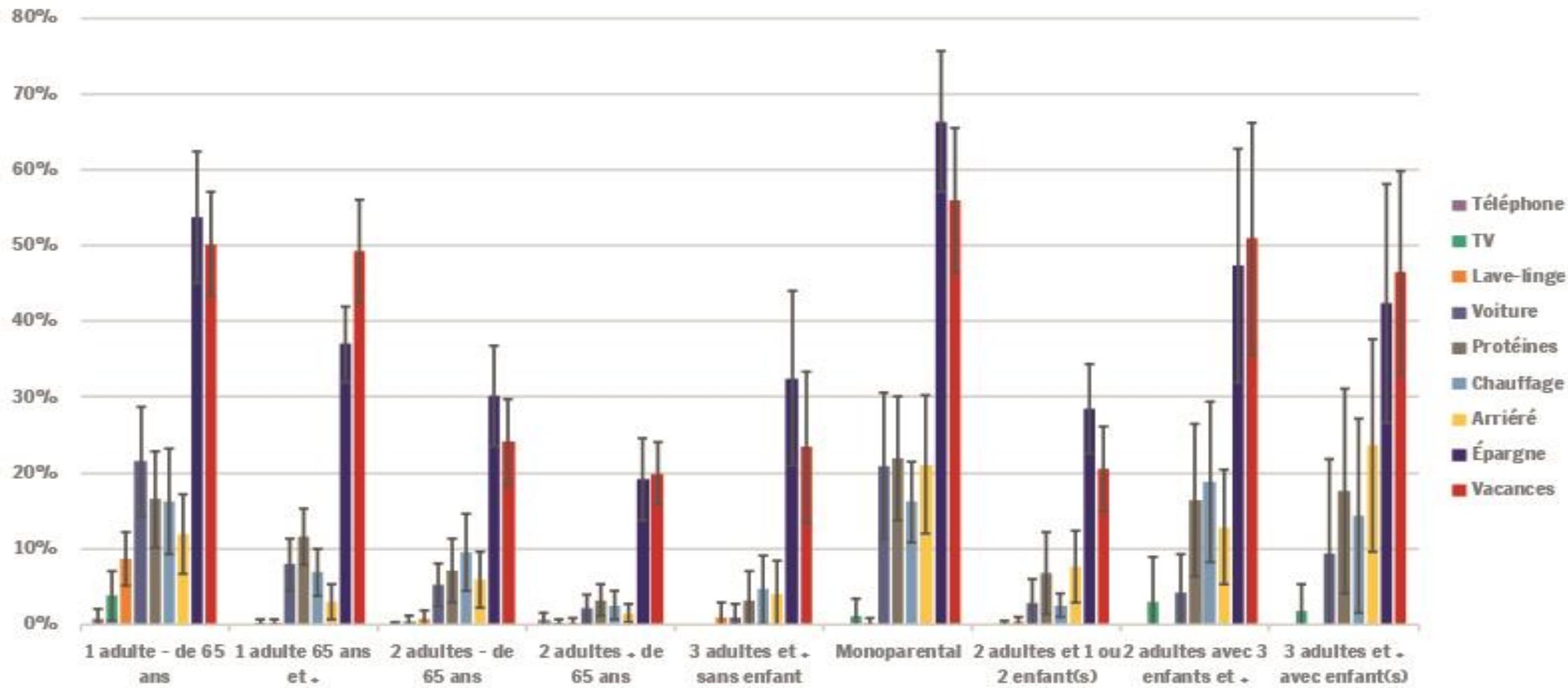
# Focus sur les monoparentaux : ventilation par type de ménage



# Focus sur les monoparentaux : ventilation par type de ménage

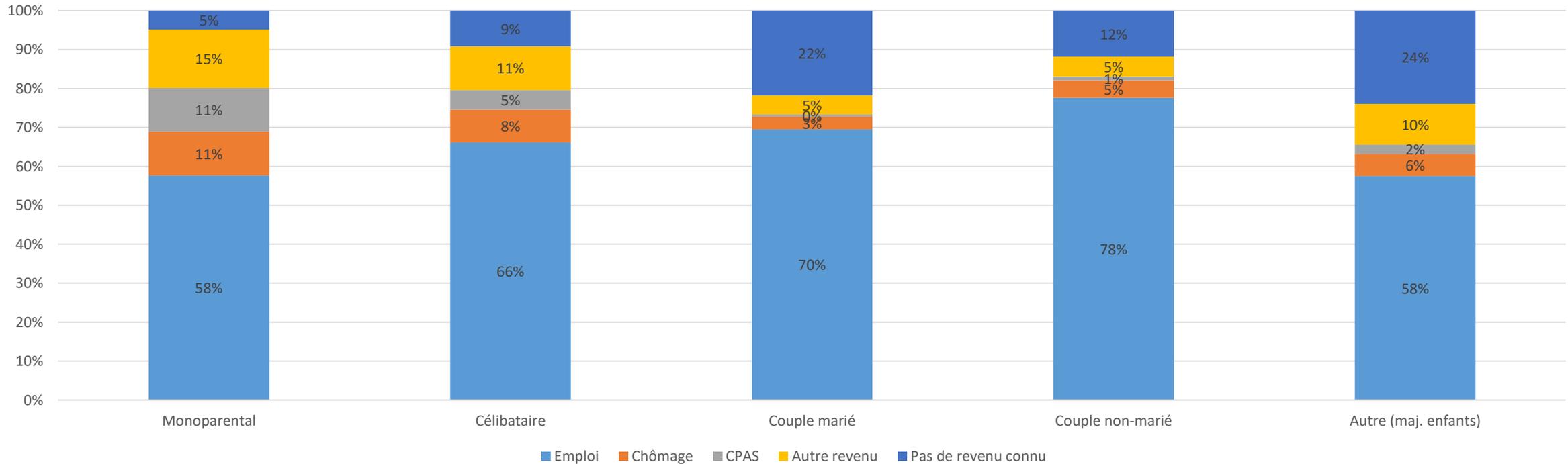


# Focus sur les monoparentaux : indicateurs de privation



# Focus sur les monoparentaux : insertion sur le marché du travail

Situation des femmes de 25-49 ans par rapport à l'emploi selon le type de ménage (Lipro)



Source, BCSS, situation au 31/12/2017, Wallonie uniquement

## Impact important de la sécurité sociale et de l'assistance sociale dans les revenus

# Conclusions

Complémentarité revenu équivalent et revenu individuel.

Rôle limité de la sécurité sociale (écart salarial inférieur aux écarts de revenus), sauf mono.

<= inégalités chez les inactifs et les pensionnés

Situation particulière chez les familles monoparentales:

- Pauvreté mais indépendance?

- Coût des enfants comme « cause » de la pauvreté? (non couvert par les pensions alimentaires et les allocations familiales)

Paradigme d'égalitarisme inégalitaire?

Les pratiques n'évoluent pas assez vite au regard de l'évolution des normes?

Recommandations : participation sur le marché du travail ou ses conséquences?

Merci pour votre attention